

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-061

~~~~~

## SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**EXCUSES :** *NINOT Sophie, PETIT-JEAN Aurélien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca*

**POUVOIRS :** *NINOT Sophie à TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien à TAGAND François, CHAPERON Virginie à TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca à DURIN Frédéric*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN – DIRECTION DE L'EHPAD DU HAUT CHABLAIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le poste de direction de l'EHPAD du Haut-Chablais est devenu vacant.

Le président du Conseil d'Administration et un membre titulaire ont entrepris des démarches pour obtenir un remplaçant.

Le poste a été inscrit au tableau des recrutements dans la foulée, mais aucun postulant ne s'est proposé au mois d'août 2022 ; la prochaine liste d'ouverture de poste ne sera qu'en décembre 2022.

Une directrice intérimaire a été nommée pour 4 heures/semaine sur les 2 établissements ce qui est très largement insuffisant, au risque de déstabiliser les équipes, de les démotiver face à de nombreuses difficultés et ne pas assurer la prise en charge des résidents avec satisfaction comme il se doit.

Aucune candidature n'est parvenue à ce jour pour remplacer la directrice qui est partie.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

Le conseil municipal, considérant que :

- Actuellement, une directrice intérimaire assure 4 heures de direction par semaine sur les 2 établissements de Vacheresse et Saint-Jean-d'Aulps, ce qui constitue un risque dans la gestion des équipes (risque de dégradation des conditions de travail, ...) et in fine que les résidents en pâtissent.

- Le fait de confier la direction aux Hôpitaux du Léman n'est pas une solution pérenne car elle éloigne la décision du terrain et il faut laisser au local l'administration de cet établissement avec un Conseil d'Administration dont les membres sont désignés par leur conseil municipal respectif.

Demande à ce qu'un directeur propre aux établissements de l'EHPAD du Haut Chablais soit nommé et refuse que la direction soit rattachée aux Hôpitaux du Léman.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion de soutien relative à la direction de l'EHPAD du Haut Chablais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Françoise', written over the name of the secretary of the session.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*